

Loi Renseignement : une loi liberticide pour les Français

La loi Renseignement a été votée par le gouvernement. L'occasion pour Jérémie Manie, président de Netino, de s'exprimer sur cette loi qui fait peur aux Français.

Cette loi est-elle liberticide, comme certains le dénoncent, ou au contraire, va-t-elle permettre d'encadrer certaines pratiques de l'ombre ?

Il faut bien reconnaître que ces "pratiques de l'ombre" existaient déjà, aucun responsable politique ne le niait vraiment. Ce n'est pas forcément une mauvaise chose de le reconnaître. Essayer de rendre cela un peu plus clair pour tout le monde en imposant un cadre légal à cette surveillance du net qui, jusque là, ne se faisait pas de façon officielle, est plutôt positif. Cela dit, cette loi reste liberticide dans le sens où elle restreint la liberté des gens, notamment celle de pouvoir échanger entre internautes sans être écoutés par une boîte noire qui viendrait enregistrer nos conversations. Je peux donc parfaitement comprendre toutes les personnes qui craignent une restriction de leur liberté à cause de cette loi.

Internet et les télécommunications n'ont pas de frontières. Est ce que ces lois ont un sens, alors que l'on peut tout faire virtuellement « hors sol », en étant un peu habile, comme le sont sans doute les terroristes et les escrocs qui utilisent le net pour communiquer ?

Votre question est très pertinente. On peut supposer que le gouvernement s'est senti obligé de faire cette loi vis à vis d'une opinion publique de plus en plus inquiète face au risque terroriste. Il fallait donc démontrer de l'action et cela a finalement plus un rôle de cosmétique politique. Cela va-t-il réellement nous protéger des risques terroristes ? Rien n'est moins sûr ! On peut, d'une part, supposer que les terroristes sauront s'adapter à cette nouvelle donne et émigrer vers le "Dark Net", l'espace du web non référencé par les moteurs de recherche, notamment Google, et dans lequel on peut aujourd'hui échanger tout type de propos sans être remarqué par les services du gouvernement. La lutte doit bien évidemment être globale, avec des états qui coordonnent leurs efforts à l'échelle internationale. Aujourd'hui, on peut très bien avoir un serveur hébergé dans un pays d'Afrique ou du Moyen-Orient et rendre beaucoup plus compliqué, pour le gouvernement français par exemple, d'écouter ce qu'il se dit là-bas. Oui ! Je crois qu'il fallait faire preuve d'initiative pour rassurer l'opinion, mais tout en restant lucide et réaliste, cela ne dissuadera en rien les terroristes d'agir.

Le scénario de l'affaire Pélican, film sorti en 1993, peut-il effectivement se réaliser aujourd'hui ou au contraire, cette loi nous en protège-t-elle ? (une jeune femme disparaît de toutes les bases de données informatiques pour pouvoir mieux être éliminée physiquement, NDLR)

Julia Roberts était vraiment formidable dans ce film ou elle incarne une jeune étudiante écrivant une

thèse sur une affaire non élucidé par la CIA et le FBI. Votre question est originale! Faire disparaître une personne de toutes les bases de données internet est effectivement la meilleure façon d'éliminer physiquement cette personne sans craindre une enquête policière. Maintenant, pour répondre de façon décalée, avec tout le fichage qu'entraînera cette loi plutôt liberticide, il y aura toujours une trace de la personne quelque part sur le web. Cette loi nous protégera au moins de ce type de risque. "L'affaire Pelican" date de 1993, à cette époque, internet n'était pas aussi développé qu'aujourd'hui. Faire disparaître une personne d'un fichier administratif dans le but de la supprimer physiquement était bien plus facile il y a 20 ans, mais aujourd'hui, c'est autre chose. Surtout avec ce renforcement de la surveillance du web qui démultipliera à l'avenir les données sur la personne. Cela reste évidemment un scénario de fiction, la principale crainte des gens n'est pas d'être éliminés par les services secrets d'un gouvernement mais bien d'être éliminés par des terroristes. Mais aussi, d'être épiés, à chaque fois qu'ils surfent sur le web, par une entité inconnue.